

Domaine D1 : et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel

La création et le traitement de données numériques sont régis par un ensemble de lois, règlements et jurisprudences que tout professionnel doit connaître et respecter dans le cadre de l'exercice de son activité. Cela signifie notamment être en mesure de distinguer clairement des données numériques à caractère personnel de données numériques à caractère professionnel ; de traiter et diffuser dans un cadre légal des données professionnelles contenant ou non des informations à caractère personnel ; d'adapter son comportement et ses usages en fonction des dispositifs légaux auxquels sont soumis les utilisateurs.

Compétences D1

- D1.1 Respecter et intégrer la législation relative à la protection des libertés individuelles**
- D1.2 Respecter et intégrer la législation sur les œuvres numériques liées au domaine professionnel**
- D1.3 Respecter et intégrer les aspects légaux liés à la protection et à l'accessibilité des données professionnelles**

Domaine D2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique

L'information est aujourd'hui au cœur de toute activité économique. Elle peut être considérée, d'une part, comme un outil d'aide à la décision et, d'autre part, comme une ressource instrumentale d'une stratégie de communication. Dans ce contexte, le professionnel doit être en mesure d'identifier ses besoins en terme d'information ; être capable de localiser l'information adéquate ; d'évaluer et exploiter l'information retenue.

Compétences D2

- D2.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de recherche d'informations en contexte professionnel**
- D2.2 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de veille informationnelle en contexte professionnel**
- D2.3 Élaborer une stratégie de développement et de valorisation des compétences professionnelles**

Domaine D3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique

Les nouveaux outils de communication permettent actuellement de renforcer les activités collaboratives au sein des organismes professionnels. Ils permettent de récolter, combiner et gérer des connaissances produites collectivement au travers de projets pilotés à distance. Le professionnel qui participe à la conduite d'un projet collaboratif doit ainsi être en mesure d'identifier les outils numériques nécessaires à la mise en œuvre d'un projet ; d'animer et de coordonner à distance des groupes de travail ; de prendre en compte les contraintes techniques et organisationnelles liées à l'échange d'informations numériques.

Compétences D3

- D3.1 Organiser un travail collaboratif en utilisant les technologies numériques**
- D3.2 Coordonner et animer des activités collaboratives dans un environnement numérique**
- D3.3 Adapter, modifier et transmettre des données en respectant l'interopérabilité dans un contexte de travail collaboratif professionnel**

Domaine D4 : Maîtriser les systèmes de traitement de l'information du domaine de l'environnement et de l'aménagement

Compétences D4

- D4.1 Reconnaître et identifier les bases de données et les outils de traitement de données spatialisées et thématiques**
- D4.2 Utiliser les outils de traitement appropriés pour passer des données à une connaissance ou à un diagnostic**
- D4.3 S'assurer de la validité technique et thématique des résultats**

Domaine D5 : Communiquer sur l'environnement et l'aménagement avec le numérique

Compétences D5

- D5.1 Se référer aux normes et standards relatifs à l'édition et à la diffusion des documents numériques**
- D5.2 Concevoir des documents graphiques et cartographiques dans le respect des règles de sémiologie**
- D5.3 Piloter la conception de supports de communication adaptés aux publics visés**